



Les **GREAT**

*Cahiers*

**Groupe de recherche en économie appliquée et théorique**

N° 83, vol. 2

*"Réfléchir à changer"*

Janvier – Mars 2023

Stratégie nationale de mise en oeuvre de la  
Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) du Mali

## **Table des matières**

Sigles et abréviations.....	1
Introduction .....	2
1. Contexte et justification .....	4
2. Analyse diagnostique .....	7
3. Esquisse des perspectives d'évolution.....	10
4. Formulation de la vision et définition des objectifs et des axes stratégiques.....	13
5. Stratégie de mise en œuvre et plan d'actions .....	15
6. Schéma de financement et de mobilisation des ressources .....	26
7. Mécanisme de suivi-évaluation et de révision .....	27

## Sigles et abréviations

ACRN	Avantage comparatif révélé normalisé
AGETIC	Agence des technologies de l'information et de la communication
AMANORM	Agence malienne de normalisation et de promotion de la qualité
APBEF	Association professionnelle des banques et établissements financiers
APCAM	Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali
APCMM	Assemblée permanente des chambres des métiers du Mali
APE	Accord de partenariat économique
APEX	Agence pour la promotion des exportations
API-Mali	Agence pour la promotion des investissements au Mali
AZI	Agence pour l'aménagement et la gestion des zones industrielles
BAD	Banque africaine de développement
BIAT	Plan d'action de l'initiative de renforcement du commerce intra-africain
BM	Banque mondiale
BNT	Barrière non tarifaire
BTP	Bâtiments et travaux publics
CCIM	Chambre de commerce et d'industrie du Mali
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CMC	Conseil malien des chargeurs
CMTR	Conseil malien des transporteurs routiers
CNPM	Conseil national du patronat du Mali
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CTRCA	Cellule technique de la réforme du climat des affaires
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
DNA	Direction nationale de l'agriculture
DND	Direction nationale des domaines
DNEN	Direction nationale de l'économie numérique
EBE	Excédent brut d'exploitation
FBCF	Formation brute de capital fixe
FEBEVIM	Fédération nationale des groupements interprofessionnels de la filière bétail-viande au Mali
ITC	Centre du commerce international
MACIHT	Ministre de l'artisanat, de la culture, de l'industrie hôtelière et du tourisme
MCENMA	Ministère de la communication, de l'économie numérique et de la modernisation de l'administration
MDR	Ministère du développement rural
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MENEFP	Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle
MIC	Ministère de l'industrie et du commerce
MJDH	Ministère de la justice et des droits de l'homme
MREE	Ministère des mines, de l'énergie et de l'eau
MPFEF	Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
MTI	Ministère des transports et des infrastructures
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPI	Organisation patronale des industries
OSC	Organisations de la société civile
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PMA	Pays les moins avancés
PTF	Partenaires techniques et financiers
SIGMAT	Système interconnecté de gestion des marchandises en transit
SN	Stratégie nationale
SP	Secteur privé
TEC	Tarif extérieur commun
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

## Introduction

Ce document est le produit du processus d'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf au Mali. Le processus a impliqué une étude d'impacts de l'entrée en vigueur prochaine de la ZLECAf tant sur les ressources publiques que sur les secteurs économiques et les agents ainsi qu'au plan macroéconomique. La stratégie vise à permettre au Mali de tirer le maximum de bénéfices économiques et sociaux en identifiant les forces et les faiblesses de ses secteurs économiques et en déterminant les menaces et les opportunités que lui offre l'intégration économique, plus précisément la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

En effet, le Mali, dès son accession à l'indépendance en 1960, a œuvré pour le projet de l'unité africaine au prix de sa souveraineté nationale. D'abord, au niveau sous-régional, il est membre fondateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)<sup>1</sup> créée en 1975 et de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)<sup>2</sup> fondée en 1994. La CEDEAO, regroupant tous les 8 États membres de l'UEMOA, vise à accroître la croissance économique et le niveau de vie des populations de ses États membres à travers la coopération et l'intégration économique. En 2016, elle couvrait un marché de 357 millions de personnes et elle a enregistré durant la même année un produit intérieur brut (PIB) de 686 millions de dollars pour l'ensemble de ses 15 États membres (CEDEAO, 2021)<sup>3</sup>. Au niveau continental, le Mali a ratifié l'Accord de libre-échange continental africain le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Accord conférant au Mali le statut d'État-partie de la plus grande zone de libre-échange du monde.

La ZLECAf a été lancée à Kigali (Rwanda) le 21 mars 2018 et elle est entrée en vigueur en 2019. Son but est d'ouvrir la voie au libre-échange à travers l'Afrique, faciliter l'industrialisation et la diversification des économies des pays membres et assurer une croissance durable, génératrice d'emploi pour l'ensemble de la région. La ZLECAf couvre un marché de 1,2 milliard de personnes avec un PIB de 2 500 milliards de dollars dans l'ensemble des 55 États membres de l'Union africaine.

Au niveau international, le Mali est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 31 mai 1995. À ce titre, il bénéficie des préférences accordées au "Pays moins avancé" (PMA). Ses concessions pour les marchandises sont contenues dans la Liste XCIV, et dans le document GATS/SC/53 pour ce qui concerne les services.

La ZLECAf prévoit toutes les phases de l'intégration, allant de la zone de libre-échange à l'union économique et monétaire à l'horizon 2060.

---

<sup>1</sup> La CEDEAO, fondé en 1975, est une union douanière. Elle regroupe 15 États membres à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo et le Cap Vert. La Mauritanie était membre jusqu'en 2000.

<sup>2</sup> L'UEMOA, créée en 1994, est une union douanière regroupant 8 États membres que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée-Bissau.

<sup>3</sup> CEDEAO (2021), Profil type de la CEDEAO. <https://www.ecowas.int/profil-type-de-la-cedeao/?lang=fr> [Consulté le 02 mai 2021]

Les industriels maliens attirent fréquemment l'attention des autorités maliennes sur la question d'intégration économique en demandant à celles-ci de prendre des mesures limitant la libre circulation des marchandises, telle que la suspension des intentions d'importation pour certains produits en provenance des pays partenaires. Pour répondre aux préoccupations des opérateurs économiques en ce qui concerne leurs difficultés à faire face à la concurrence régionale et continentale, la présente stratégie intègre le montage d'un plan d'actions sur 5 ans de la mise en œuvre de la ZLECAf. Ce document stratégique (i) rappelle le contexte et la justification de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf au Mali, (ii) procède au diagnostic de la situation économique du pays, (iii) fait l'esquisse des perspectives d'évolution de cette économie, (iv) formule la vision et définit des axes et objectifs stratégiques, (v) élabore un premier plan d'actions sur 5 ans tout en y associant le budget et les sources de financement ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation.

## 1. Contexte et justification

Il est admis que l'Afrique dispose d'énormes potentialités liées à sa population (plus d'un milliard d'habitants) et à la mondialisation, surtout dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de l'énergie et des ressources minérales. Malgré cela, bien de défis demeurent comme l'extrême pauvreté, le chômage massif des jeunes, les guerres et conflits armés et les maladies et épidémies les plus meurtrières. C'est aussi pour ces raisons qu'a été signé en 1991 le traité d'Abuja avec pour objectifs la promotion du développement économique, social et culturel et l'intégration économique africaine en vue de l'autosuffisance économique et d'un développement endogène et auto-entretenu. Pour y parvenir, il est mis en avant le renforcement des communautés économiques régionales existantes et la création d'autres là où il n'en existe pas, la libéralisation des échanges par l'élimination entre les Etats membres, des droits de douane à l'importation et à l'exportation des marchandises et l'abolition, entre les Etats membres, des barrières non-tarifaires en vue de la création d'une zone de libre-échange au niveau de chaque communauté économique régionale puis au niveau du continent tout entier.

L'examen sommaire des statistiques de la compétitivité africaine conduit aux constats (i) d'une faible part de l'Afrique dans le commerce mondial, 6% en 1960 et environ 3% dans les années 2000, (ii) d'un faible niveau de commerce intra-africain comparativement aux autres continents, 14 à 18%, en raison de la faible valeur ajoutée et la non diversification des exportations, concentrées essentiellement autour des produits agricoles, (iii) d'une faible compétitivité et surtout de la faiblesse des investissements étrangers directs, orientés essentiellement vers les secteurs de l'énergie et des mines. Face à ces constats, des actes ont été posés, entre autres :

- ✓ janvier 2012, Décision "Assembly/AU/Dec.394(XVIII)", Addis-Abeba (Éthiopie), relative au cadre, à la Feuille de route et à l'Architecture concernant l'accélération de la création rapide de la Zone de libre-échange continentale africaine et au Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain
- ✓ 2013, adoption de la vision et l'Agenda 2063 pour une "Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale"
- ✓ 14 juin 2015, Johannesburg, adoption de la Décision EX.CL/907(XXVII) déterminant les principes et objectifs de négociations de la ZLEC, la Feuille de route indicative, les TDR du Forum de négociation et les arrangements institutionnels pour les négociations
- ✓ février 2016, Addis-Abeba, début des négociations de la ZLECAF
- ✓ 21 mars 2018, Kigali, signature de l'Accord instituant la zone, 54 des 55 Etats dont 39 l'ont ratifié avec dépôt des instruments de ratification à la Commission UA.

Au total, un schéma de libéralisation a été convenu avec une ouverture du marché africain de marchandises à hauteur de 97% sur une période d'au plus 18 ans à compter de la date de mise en œuvre, à raison de 90% pour les produits non sensibles, sur 10 ans et 7% pour les produits sensibles, sur 13 ans avec 5 ans de moratoire, la libéralisation de 5 secteurs sur 12 de services (services fournis aux entreprises, communication, services financiers, tourisme et voyages, transport)<sup>4</sup> et l'opérationnalisation de la mise en œuvre de la ZLECAF.

---

<sup>4</sup> Les 7 autres services étant, (i) construction et services d'ingénierie, (ii) distribution, (iii) éducation, (iv) services concernant l'environnement, (v) santé, (vi) services récréatifs, culturels et sportifs, (vii) autres services

Pour la réussite de ce schéma, il est recommandé et attendu de chaque Etat l'élaboration d'une Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf. Dans le cadre du Mali, cette élaboration s'opère dans un contexte de pandémie de la Covid-19 avec ses effets négatifs sur l'économie (-2% de contraction du PIB), la poursuite de la crise sécuritaire au Mali et ce depuis 2012, l'aggravation de la situation sociale ayant conduit à d'importants remous politiques jusqu'aux lourdes sanctions économiques, financières et institutionnelles imposées au Mali par la CEDEAO et l'UEMOA et soutenues en cela par la Communauté internationale. L'effectivité de l'Accord interviendra dans la zone ouest africaine marquée par l'avènement depuis 2015 du TEC de la CEDEAO en plus de celui de l'UEMOA ainsi que la signature par le Ghana et la Côte d'Ivoire d'un Accord intérimaire APE avec l'UE, APE que le Mali n'a pas ratifié. Par rapport à ces CER et d'appartenance à d'autres accords commerciaux, l'Accord prévoit que les Etats membres concernés ne sont pas tenus d'étendre à des Etats africains tiers les bénéfiques des préférences commerciales antérieurement acquises.

Nonobstant ce contexte difficile, l'engagement du Mali à œuvrer à l'intégration et à l'unité africaine ne faiblit pas. Aussi, reste-t-il attaché à la mise en œuvre de la ZLECAf, convaincu que celle-ci est un gage de diversification de l'économie, d'industrialisation et de regain de compétitivité et d'attractivité des investisseurs nationaux comme étrangers. La Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf (SN-ZLECAf) constituerait dans ce cadre une feuille de route pour tirer pleinement profit du marché commun africain. De la mise en œuvre de l'Accord, il est en outre attendu plus de croissance économique et de création d'emplois surtout pour les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables.

Evidemment, bien d'obstacles peuvent encore compromettre la pleine réalisation de la ZLECAf, surtout dans les pays en conflit et aux prises avec l'extrémisme violent et le terrorisme comme le Mali, s'y ajoutant encore comme la corruption endémique et la délinquance financière sapant toutes les politiques d'investissement en infrastructures y compris commerciales et de bonne gouvernance publique.

Les négociations proprement dites de la ZLECAf sont allées de juin 2015 à mars 2018, pour la première phase, puis depuis fin 2018 le début de la deuxième phase. Les deux phases du champ d'application de l'Accord couvrent les domaines du commerce des marchandises, de celui des services et le règlement des différends, pour la phase 1, et ceux de l'investissement, des droits de propriété intellectuelle et de la politique de concurrence, pour la phase 2. Au sortir de la phase 1, il y a accord pour libéraliser 90% des produits. Dans la phase 2 des négociations, les Etats doivent élaborer et soumettre (i) les listes de concessions pour le commerce des marchandises, en précisant les 90% de produits particuliers devant être libéralisés, les produits sensibles devant être libéralisés sur une période plus longue, les produits exclus devant être temporairement exemptés de la libéralisation, (ii) la liste des règles d'origine spécifiques aux produits permettant l'application des préférences commerciales et (iii) un examen approfondi du cadre réglementaire des secteurs du commerce des services en vue de préparer les offres initiales d'accès au marché qui feront ensuite l'objet de négociation.

Pour ce qui est précisément de la libéralisation du commerce des marchandises, on distingue trois catégories de marchandises, à savoir (A) les produits non sensibles, soit 90% des lignes tarifaires avec pour délai de libéralisation linéaire de 10 ans pour les PMA et de 5 ans pour les autres, (B) les produits sensibles, regroupant 7% des lignes tarifaires à libéraliser progressivement dans un délai de 13 ans pour les PMA et de 10 ans pour les autres, (C) les produits exclus de la libéralisation représentant 3% des lignes tarifaires sous condition que la

valeur moyenne annuelle sur les 3 ans ayant précédé l'Accord (2015 à 2017) de leurs importations n'excède pas 10% de la valeur annuelle moyenne de tous les produits, toute catégorie confondue. A côté de ce schéma de démantèlement, il est reconnu aux Etats-parties le droit de protéger temporairement toute industrie naissante ayant une importance stratégique pour eux à la seule condition de prendre des dispositions de résolution des difficultés auxquelles fait face cette industrie. Pour l'industrialisation de l'Afrique, l'Accord s'accompagne en outre d'un plan d'actions pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) qui va de pair avec l'opérationnalisation d'autres programmes et plans dont le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), la Vision minière africaine (VMA) et le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain (BIAT).

Le 21 mars 2018, l'Accord est signé à Kigali par 44 Etats dont le Mali, pour entrer en vigueur un an plus tard, le 30 mai 2019, suite à l'atteinte du seuil de 22 ratificateurs, 28 des 54 Etats signataires l'ayant ratifié. En marge de l'entrée en vigueur de l'Accord, le Ghana est retenu pour accueillir le Secrétariat avec à sa tête un Secrétaire général en la personne du sud-africain Wamkele Keabetswe Mene. En plus du Secrétariat général dont les pouvoirs et fonctions sont déterminés par le Conseil des ministres, les autres organes institutionnels de l'Accord cadre comprennent (i) la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA, (ii) le Conseil des ministres africains des États parties en charge du commerce, (iii) le Comité des hauts fonctionnaires du commerce, composé de secrétaires généraux ou directeurs généraux, ou de tout autre fonctionnaire désigné par chaque État partie, (iv) l'Organe de règlement des différends.

En tant qu'Etat-partie, le Mali doit encore satisfaire un certain nombre d'obligations, en particulier la mise en place d'organes d'opérationnalisation de l'Accord :

- ✓ la désignation des autorités chargées de délivrer les certificats des règles d'origine et dont les adresses, spécimens de sceaux et signatures devraient être partagées avec le Secrétariat de la ZLECAf
- ✓ la création et l'opérationnalisation d'un comité national de facilitation des échanges avec un facilitateur de commerce pour les commerçants dont le contact doit être communiqué au Secrétariat de la ZLECAf
- ✓ la libéralisation du commerce, notamment le renforcement des capacités de la douane sur les règles d'origine
- ✓ la nomination des points focaux pour les barrières non tarifaires (BNT), les barrières techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires
- ✓ la création d'un comité national de suivi des BNT
- ✓ la désignation d'un transitaire en charge des documents de transit des marchandises.

## 2. Analyse diagnostique

Le diagnostic de la situation du Mali par rapport à la mise en œuvre de la ZLECAf s'est opéré par (i) l'analyse des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable dynamique, (ii) l'examen de la compétitivité des produits maliens, (iii) et l'estimation du potentiel commercial du Mali. Les impacts portent sur les flux commerciaux, sur les agrégats macroéconomiques, la structure productive, les facteurs de production, les recettes et dépenses de l'Etat et le bien-être des ménages (pauvreté monétaire et inégalités).

En statique comparative, l'application de la ZLECAf se traduisant par une baisse des taux de droits de douane, entraîne une baisse automatique des prix à l'importation qui exerce une pression à la baisse sur les prix à la consommation. Il en résulte une hausse du pouvoir d'achat des consommateurs qui se traduit par une augmentation de la demande de consommation de l'ensemble des biens et services. La baisse des droits de douane équivaut à une baisse des recettes fiscales qui vient réduire l'épargne publique ce qui, sous l'hypothèse d'entrées nettes de capitaux étrangers inchangés, conduit à une baisse importante de l'investissement public. Les secteurs qui produisent les biens d'investissement pour l'Etat (les secteurs des autres activités industrielles et des travaux de construction) sont très durement affectés par la diminution de cette demande.

Au niveau sectoriel, les secteurs vont être confrontés à plusieurs effets selon qu'il s'agit de la demande de biens et services, des prix à l'importation, des prix des intrants et de la rémunération des facteurs. Concernant la demande, l'effet diffère selon que la production est destinée majoritairement à la consommation finale (qui évolue favorablement), à l'investissement (qui évolue défavorablement) ou à la consommation intermédiaire (qui dépend de l'évolution de la situation des producteurs qui les consomment). En matière de prix, le démantèlement tarifaire joue en faveur des biens importés mais en défaveur de ceux fabriqués localement mais probablement en faveur des importations d'intrants utilisés dans la fabrication des produits locaux. Les secteurs qui bénéficieront du démantèlement, soit à l'exportation, soit dans la demande locale grâce à des intrants importés moins chers, pourront étendre leur production et contribuer ainsi à réduire le chômage des travailleurs qualifiés et/ou à exercer une pression à la hausse sur les salaires des non qualifiés. Les autres pourront enregistre au contraire une baisse de leur production comme cela peut être redouté dans les secteurs de la construction, de l'extraction, de l'agro-industrie et de l'élevage.

En dynamique, les recettes fiscales de l'Etat s'amenuisent au fur et à mesure des réductions de tarifs sur les 13 ans entraînant une diminution de l'épargne budgétaire et donc de l'investissement public. Les importations et les exportations totales augmentent de façon continue.

En statique comme en dynamique, les flux commerciaux vont augmenter, plus pour les exportations que pour les importations pouvant se traduire par une amélioration du solde commercial. A l'exportation, le démantèlement va avoir un impact positif sur la majorité des produits composites identifiés ainsi que pour les services de santé et d'action sociale ou encore pour le secteur de l'électricité, gaz et eau. A l'opposé, quelques produits agricoles primaires ne connaîtront de regain de parts de marché à l'exportation à l'instar des produits vivriers, de l'élevage, de la sylviculture, de la pêche ainsi que des produits de l'industrie agro-alimentaire et les services de réparation.

Au-delà du PIB et des secteurs d'activités, le démantèlement aura également des impacts sur les consommations des ménages, de l'Etat, les investissements ou la formation brute de capital fixe (FBCF). Si les impacts sont positifs au niveau de la consommation des ménages (aussi bien en valeur qu'en volume), il n'en est pas de même pour la consommation de l'Etat, de l'investissement productif en volume, de l'investissement total et de la FBCF en valeur, qui eux tous connaîtront des baisses.

En dynamique toujours, le revenu brut des entreprises va augmenter sur toute la période de démantèlement sauf la deuxième année. Il en sera de même de leur revenu disponible et de leur épargne. Les résultats du modèle montrent une augmentation de la demande de travail qualifié, du salaire des travailleurs non qualifiés et une stagnation de la demande de travail non qualifié. La hausse globale de la demande de travail qualifié ne sera pas observée dans les secteurs de l'extraction, de l'agroalimentaire et des BTP, dans lesquels l'on assiste plutôt à des baisses. L'impact sur la demande de travail qualifié et sur la rémunération du travail non qualifié sera positif, un an après le début du démantèlement, le second indicateur à un rythme supérieur à celui du premier dès la troisième année. Sans modification du stock de capital productif, le démantèlement se traduira par une augmentation de sa rémunération unitaire dans la plupart des secteurs aux seules exceptions de l'extraction, de l'agroalimentaire et des BTP.

Dans l'ensemble, qu'il s'agisse de recettes fiscales ou non fiscales, le démantèlement n'aura aucun impact la première année. La deuxième année, les recettes des impôts sur le revenu des sociétés vont baisser pour ensuite augmenter l'année suivante et ainsi de façon linéaire jusqu'à la treizième année. Les impôts collectés sur le revenu des ménages vont croître dès la deuxième année sans discontinuer jusqu'à la fin du processus de démantèlement. Il en sera de même des cotisations sociales. C'est à partir de la quatrième année que les recettes des taxes à la production et de l'EBE de l'Etat commenceront à augmenter. Les recettes de TVA baisseront les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années et croîtront ensuite. Les recettes des taxes à l'importation seront négativement impactées par le démantèlement tarifaire.

L'impact sur les dépenses publiques se traduit par une baisse de la demande publique de biens et services ainsi qu'une diminution encore plus importante de l'épargne de l'Etat. Il ne se traduit par aucune variation en ce qui concerne les salaires et traitements, les versements publics des revenus de la propriété ou les versements au titre des prestations sociales ou encore de tout autre transfert courant versé par le gouvernement. En regardant sous l'angle de la dynamique, la consommation et l'épargne publiques seront tous impactés négativement à partir de la 2<sup>ème</sup> année du démantèlement. Pour le capital public, un tel impact négatif se fera sentir à partir de la 3<sup>ème</sup> année (pour rappel, le stock capital public augmente au rythme de l'investissement public compte tenu d'un taux de dépréciation constant). Si certains produits verront leur prix à la consommation grimper, la consommation finale des ménages va partout augmenter. La baisse du prix à la consommation de certains biens s'explique par la baisse des prix à l'importation qui amène les producteurs locaux à baisser également leurs prix. La hausse du prix à la consommation des autres s'explique par la pression de la demande liée à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

L'application de la ZLECAf fera augmenter la pauvreté des ménages. Par contre, les inégalités, mesurées par l'indice de Gini, vont baisser. A la lecture de la courbe de Lorenz, on se rend compte que 50% de la population ayant les plus bas revenus ont moins de 30% du revenu total cependant et les derniers 30% ayant les plus gros revenus ont presque les 55% du revenu total. Nous pouvons dire que l'inégalité ici présente n'est pas très sévère.

Les résultats de l'analyse de la compétitivité des produits maliens basée sur l'indice de l'avantage comparatif révélé normalisé (ACRN) montrent que plus de deux cents lignes tarifaires<sup>5</sup> à six chiffres ont enregistré un score positif de l'indice de l'ACRN, soit 287 en 2017. Hormis l'or brut, les résultats montrent qu'en 2017, le Mali disposait d'un avantage comparatif révélé dans la production et l'exportation d'autres produits tels que l'engrais minéral/chimique, le coton cardé, les bovins autres que reproducteurs de race, les bovins reproducteurs de race, la goyave et la mangue fraîches ou séchées et les ovins. Outre ces lignes tarifaires, le Mali disposait également en 2017 d'un avantage comparatif dans les pièces d'aéronef/hélicoptère, l'ammonium et le potassium. Il faut noter que ces trois dernières lignes tarifaires semblent être des produits de réexportation.

Ces résultats révèlent que le Mali pourrait davantage gagner en intégration continentale, lorsque des concessions tarifaires et non-tarifaires, dans le cadre de la ZLECAf, toucheront ces lignes tarifaires pour lesquels il a des avantages comparatifs révélés. Cependant, il faut noter que l'ampleur de la compétitivité du Mali varie selon les produits et les années. Ce qui laisse présager que certains facteurs semblent jouer un rôle plus ou moins déterminant dans la compétitivité des produits maliens sur la scène internationale. Il convient donc de connaître tout d'abord, les destinations des exportations des produits compétitifs, et ensuite d'identifier les facteurs endogènes et/ou exogènes structurels et/ou conjoncturels susceptibles de jouer un rôle dans leur compétitivité. Les régions de destination des exportations des produits compétitifs devront être identifiées et les mesures de politiques agissant sur la production et les exportations analysées. Tout cela relève du suivi régulier du commerce afin des mesures correctives à mi-parcours.

Les résultats impliquent qu'une intégration dans le cadre de la ZLECAf offre l'opportunité pour le Mali d'augmenter ses exportations et/ou de diversifier ses partenaires en dehors de la zone CEDEAO pour les bovins vivants reproducteurs de race, les moutons vivants, les engrais minéraux/chimiques, les bovins vivants autres que reproducteurs de race, les goyaves, mangues et mangoustans et le chlorure de potassium. Aussi, selon International Trade Center, le Mali dispose du potentiel d'exportation pour les goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs, dans les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Mauritanie, Algérie et Tunisie), de l'Est (Ouganda, Rwanda, Kenya, Madagascar, Maurice, Tanzanie, et Éthiopie), du Sud (Mozambique, Zambie, Angola, Namibie, Afrique du Sud), et du Centre (Congo).

Les résultats d'estimation du potentiel d'exportations de produits maliens compétitifs sur la scène internationale montrent que le Mali dispose d'un potentiel d'exportation non exploité dans toutes les lignes tarifaires dont il a un avantage comparatif révélé. Pour chacune de ces lignes tarifaires, le potentiel d'exportations inexploité est très élevé, ce qui signifie que le Mali a toujours de quoi proposer à ses partenaires africains dans le contexte de la ZLECAf. Cependant, sa capacité à saisir cette opportunité va dépendre très fortement des allègements de barrières tarifaires et non tarifaires dont il pourrait bénéficier avec ses partenaires potentiels africains.

---

<sup>5</sup> La liste complète de ces lignes tarifaires est donnée en Annexe 3

### 3. Esquisse des perspectives d'évolution

Les perspectives d'évolution portent aussi bien sur les indicateurs macroéconomiques que sur les échanges commerciaux, la structure productive et la participation du Mali aux chaînes de valeur. L'économie malienne connaît une régression de croissance économique depuis 2014. Le taux de croissance réel du PIB au prix du marché est passé de 7,1% à 4,8 % entre 2014 et 2019. En 2020, la croissance économique du pays a été ralentie en raison de l'insécurité, du coup d'Etat et surtout de la pandémie de la Covid-19 avec une récession du taux de croissance de PIB de -2%.

Depuis 2014, l'activité économique est dominée par les secteurs tertiaire et primaire. Le taux de croissance du secteur primaire a connu une régression entre 2014 et 2019, passant de 10,1% à 4,1%. Ce secteur qui avait enregistré une croissance moyenne de 5,11% entre 2013 et 2019 a chuté jusqu'à avoir un taux négatif (-6,8%) en 2020, il est le plus frappé par l'insécurité. Contrairement au secteur primaire, la croissance du secteur tertiaire a connu dans un premier temps un bond, de 5,4% en 2014 à 6,2 en 2016, ensuite, entre 2017 et 2019, une croissance presque constante autour de 5% et enfin un abaissement sur le reste de la période. La croissance du secteur secondaire s'établit à 3,4% en moyenne entre 2013 et 2019 contre 0,5% en 2020. Aussi, ce secteur ne contribue que pour 0,9% en moyenne du PIB contre un taux négatif de 0,4% en 2020. A l'opposé, la contribution du secteur tertiaire dans le PIB est très importante même si elle a connu une diminution de 2013 à 2020. Toute évolution du poids de ce secteur affecte le taux de croissance du PIB. Son poids dans le PIB représentait 2,1% en moyenne de 2013 à 2019 respectivement 2,8% et 1,9% pour chuter jusqu'à -0,8% en 2020. Cette situation n'est pas favorable à la croissance du PIB, car le secteur tertiaire domine l'économie nationale depuis 2013 grâce à l'hôtellerie et la restauration, au commerce et aux activités financières. De même, le secteur primaire, avait contribué en moyenne à hauteur de 1,7% au PIB entre 2013 et 2019 contre une chute de -0,6% du PIB en 2020.

La croissance économique et le développement du Mali, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont liés surtout au commerce international, notamment à l'exportation de produits primaires (essentiellement or, coton, peaux et cuirs, etc.) d'une part, et à l'importation des produits pétroliers, des machines et véhicule, équipements, matériels de transport et de construction nécessaires pour la production, et aussi les produits manufacturés pour la consommation finale d'autre part. Sur la période 2012-2020, il y a eu une hausse des importations passant de 1 779 milliards de fcfa en 2012 à 2 935 milliards de fcfa en 2020. Les machines et véhicules ont vu leur part augmenter entre 2013 et 2020 pour atteindre le même poids que les produits pétroliers dans les importations globales qui ont connu une baisse sur la même période soit respectivement 22% contre 26% et 29% contre 26%. Les produits alimentaires ont progressé en moyenne par an, entre 2012 et 2016 de 16%, puis de 14% entre 2017 et 2020. Leur poids dans les importations représente en moyenne 15% sur la même période avec une hausse en 2015 et 2016 (17% pour chacune). Les produits chimiques et pharmaceutiques ont vu leur proportion progresser sur la période 2012-2020 respectivement 13% et 15% malgré une baisse en 2012 (12%). Au même moment, la proportion des textiles et cuirs importés a été marquée par une chute dans les importations totales de 2% en 2012, jusqu'à 0,3% en 2020. La part des matériaux de construction est restée stable sur la période avec une légère diminution en 2014.

Les produits alimentaires ont connu une hausse en valeur de 2012 à 2020, soit respectivement 255 milliards en 2012 contre 408 milliards en 2020. Les céréales représentent jusqu'à 30% des importations des produits alimentaires avec une proportion moyenne de 27%. Leur part reste

toujours élevée dans les importations des produits alimentaires depuis 2013 malgré des baisses constatées en 2015, 2017 et 2018 et représentent 31% des importations des produits alimentaires en 2020. Après une légère reprise en 2018 (9%), la proportion du sucre avait subi une diminution de 2013 à 2017 (de 11% à 8%) pour être estimée à 13% en 2020. Le lait représente en moyenne 6% des importations des produits alimentaires sur la période 2012-2020, allant de 5% à 8% avec une estimation de 8% en 2020. Les contributions du thé et café ainsi que des boissons ont augmenté passant respectivement de 4% et 1% en 2012 à 6% et 3% en 2020.

Après une diminution en valeur de 2012 à 2014, de 1 532 milliards de fcfa à 1 374 milliards de fcfa, les exportations ont amorcé une augmentation régulière sur tout le reste de la période sous-revue, pour atteindre 2 280 milliards de fcfa en 2020. Estimé à 76,2% en 2020 contre 67,9 % en 2013, son poids dans les exportations fait de l'or le premier et plus important produit d'exportation du pays. Avec un taux de croissance moyen des exportations de 18% durant la dernière décennie et un poids moyen de 69,5% entre 2013 et 2020, l'or brut domine largement les exportations du Mali. Le coton, dont le poids dans les exportations a connu une légère baisse passe de 12,6% en 2013 pour une estimation de 10,3% en 2020. Cette baisse s'explique, en plus de la pandémie du corona virus, par la chute du prix du coton jusqu'à 200 fcfa le kg contre 275 pour l'année qui l'a précédé. Les animaux vivants, les engrais et l'amande de karité complètent respectivement la liste des cinq premiers produits à l'exportation en 2020. Leurs poids sont estimés respectivement à 2%, 1,3% et 0,9% en 2020. La plus forte croissance en termes d'exportations est enregistrée au niveau de l'amande de karité (+77,78% entre 2013 et 2020) et la plus faible au niveau des engrais. Le poids total de ces cinq produits (or, coton, animaux vivants, engrais et amande de karité) est resté presque identique et est estimée à 90,8% en 2020 contre 90,6% en 2013 après avoir été à 92,4% en 2017. Les exportations de mangues, de peaux et cuirs ont connu une baisse sur la période, pour ne représenter que 0.3% respectivement 0.2% en 2020

La balance commerciale des biens et services du Mali s'est détériorée depuis 2012. En 2020, elle était estimée négative de 4,9% du PIB (contre -2,6% en 2013). Elle est structurellement déficitaire. Les exportations ne couvrent qu'environ les trois quarts des importations, ce qui entraîne un déficit permanent de la balance commerciale sur la période 2012-2020. Au niveau des services, l'analyse fait ressortir le déficit plus important de leur balance que celle des biens, de -10,6% en moyenne contre -3%. Le déficit de la balance des services est dû principalement à l'importance du poids des services de fret qui représente environ 4,4% en moyenne dans le déficit des services au cours de la période. Pour la balance des biens, il reste aussi permanemment déficitaire sur la période malgré un excédent moyen de 14,7% sur le commerce de l'or non monétaire.

Les marchés d'approvisionnement du Mali sont diversifiés même si en 2020, ses dix premiers fournisseurs externes représentaient 89% des importations totales et les deux tiers (66%) des produits proviennent du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, deux pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le Sénégal représente à lui seul 52% des importations totales du Mali et demeure le premier fournisseur du Mali, suivi de la Côte d'Ivoire (14%). La France occupe la 3<sup>ème</sup> place avec 5,7% et le Burkina Faso la 4<sup>ème</sup> place avec 4,9%.

L'évolution des marchés d'exportation s'est traduite par la baisse de la part de l'Afrique dans les exportations. Elle constituait néanmoins, entre 2015 et 2020, le principal marché de destination des produits maliens, avec en moyenne 60,4 % des exportations. Le poids des exportations vers l'Afrique est passé de 67,4% en 2015 à 52,6% en 2019. En 2020, l'Afrique

représente environ 48% des exportations du Mali, dont 8% pour la CEDEAO contre 40% le reste de l'Afrique. La part des dix premiers marchés de destination des exportations du Mali représente 97% des exportations totales en 2020. Parmi ces dix pays, quatre sont hors continent avec environ 51% du total des exportations du Mali.

Le marché des importations est dominé par dix produits représentant 68% des importations totales. Les produits pétroliers, malgré la baisse de leur part dans les importations, reste le premier produit à l'importation depuis 2015 avec 19,1% en 2020. Puis viennent les véhicules et tracteurs, les appareils mécaniques, les appareils électriques, les produits pharmaceutiques, le sel-chaux-ciment, les céréales, les ouvrages en fer/acier, les engrais et les matières plastiques. Les autres produits (soit 86) représentent moins d'un tiers (32%) des importations totales.

Le marché d'exportation du Mali est dominé par les métaux précieux qui représentent plus de quatre cinquième (88,4% en 2020) des exportations. En plus des métaux précieux, le coton (2%), les appareils mécaniques (1,2%), les engrais et les animaux vivants (1% chacun), le fer et l'acier, les graines et fruits oléagineux, les voitures (0,6% chacun) et les produits pétroliers (0,5%) constituent avec les fruits (0,5%) les principaux produits d'exportation du Mali. Ces dix produits représentent plus de 96% des exportations totales du Mali. Les 86 autres produits représentent à peine 4% des exportations du Mali. Les métaux précieux restent le premier produit à l'exportation du Mali depuis 2015 avec une hausse de leur part dans l'ensemble des exportations du Mali. Contrairement aux métaux précieux, les appareils mécaniques, les engrais et les animaux vivants ont connu une baisse de leurs parts dans les exportations totales.

Le marché africain de provenance des importations du Mali a toujours été dominé par le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Ces deux pays représentent environ 85% des importations du Mali en provenance de l'Afrique. Avec le Sénégal, 9 autres Etats africains (Côte, Burkina Faso, Niger, Guinée, Ghana, Benin, Mauritanie, Togo et Maroc) approvisionnent 99% des importations du Mali en provenance du marché africain. Les 37 autres pays africains de provenance des importations du Mali représentent à peine 1% des importations africaines du Mali.

Les dix premiers pays africains de destination des exportations des produits maliens représentent plus de 47% des exportations sur le marché africain en 2020, l'Afrique du Sud seule en reçoit 39% des 47%. Malgré une baisse de sa part dans les exportations du Mali de plus de 14 points de pourcentage, entre 2015 à 2020, l'Afrique du Sud reste le premier pays de destination des produits maliens vers l'Afrique. Contrairement à l'Afrique du Sud, les autres pays africains (86 pays) ont connu une hausse de leur part dans les exportations totales de l'Afrique, ils sont passés de 33% en 2015 à près de 53% en 2020, soit une hausse importante de 20 points de pourcentage en 5 ans d'intervalle.

#### **4. Formulation de la vision et définition des objectifs et des axes stratégiques**

L'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf combine 3 approches, à savoir (i) l'approche intégrée cherchant à mettre en cohérence les stratégies nationales de la ZLECAf et d'autres stratégies/politiques telles que le CREDD, les ODD ou encore l'Agenda 2063 de l'UA, (ii) l'approche participative passant par des consultations des différentes parties prenantes et (iii) l'adoption de mesures proactives permettant la prise en compte des couches défavorisées (femmes, jeunes, handicapés, etc.). La combinaison de ces différentes approches passe par l'examen du profil macroéconomique et commercial, l'analyse du cadre institutionnel et réglementaire, l'identification des opportunités et des risques potentiels liés à la mise en œuvre de la ZLECAf, l'élaboration d'un plan d'actions de mise en œuvre de la ZLECAf, l'alignement des dispositions juridiques sur le CREDD 2019-2023 et l'intégration continentale des populations.

L'approche intégrée permet de faire une analyse détaillée de l'ensemble des politiques et stratégies de développement du Mali, le CREDD et autres documents de stratégies/politiques sectorielles e.g. stratégie nationale de développement des exportations, politique industrielle, politique agricole, etc. Elle permet d'estimer le niveau de performance du Mali dans les domaines du commerce mais aussi des domaines relatifs à l'intensification du commerce intra-régional à travers le BIAT. Ainsi, des secteurs et des produits compétitifs et présentant des avantages comparatifs ont pu être identifiés afin d'analyser des opportunités de développer et d'intégrer des chaînes de valeurs régionales ainsi que des défis de facilitation du commerce.

Les entretiens avec des parties prenantes (organisations professionnelles, structures techniques d'appui-conseil, organismes publics de haut niveau, etc.) lors d'ateliers de discussions des problèmes et solutions pour la promotion du commerce complètent l'analyse documentaire. Au cours de ces ateliers, des groupes thématiques ont été constitués autour des enjeux comme l'accès au marché régional et continental avec la mise à niveau des entreprises, la compétitivité des filières et la transformation industrielle, gage de diversification de l'économie. Au-delà, un atelier national restreint a permis de finaliser la stratégie nationale surtout en ces aspects de plan d'actions et de financement.

La présente stratégie nationale s'insère dans le cadre global de l'axe 3 du CREDD à savoir une croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie nationale déclinée en des objectifs suivants :

- ✓ créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive
- ✓ promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif
- ✓ développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois
- ✓ développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production
- ✓ mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement.

Il faut rappeler que la ZLECAf a pour vocation de créer un marché continental intégré pour les marchandises et les services mais aussi de favoriser la libre circulation des capitaux et des personnes physiques en vue de promouvoir le développement industriel durable par la diversification et la promotion des chaînes de valeurs régionales.

Le Mali doit pouvoir aligner sa stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf sur les plans de développement du pays en vue de contribuer à la création de chaînes de valeurs aussi bien nationales que régionales par le développement de services de soutien au commerce intra-africain des produits, intermédiaires comme manufacturés. La stratégie vise le double objectif de la diversification de l'économie malienne par la promotion du commerce en tant que stimulant de la reprise socio-économique après la crise socio-sanitaire et sécuritaire et de l'accroissement du commerce en tant que moteur de développement durable, en particulier pour les femmes et les jeunes en Afrique. Elle se décline en 6 axes stratégiques, à savoir :

1. l'appropriation nationale de l'Accord sur la ZLECAf
2. la réforme fiscale et la mobilisation de ressources intérieures
3. l'exploitation des avantages comparatifs et compétitifs et l'intégration dans les chaînes de valeur régionales
4. la transformation industrielle et la diversification de l'économie
5. la promotion de la participation des femmes et des jeunes au commerce
6. le renforcement des capacités de mise en œuvre et de coordination de l'administration.

A chaque axe sont associés des résultats des objectifs spécifiques, des activités, des indicateurs, des structures concourant à la mise en œuvre et le coût de réalisation, le tout à court, moyen et long terme.

Ce processus d'intégration au marché continental est confronté à un certain nombre de défis au niveau du cadre institutionnel et réglementaire et au niveau des entreprises surtout les PME/PMI. Ainsi, le Mali devra faire le toilettage de l'ensemble de ses textes législatifs et réglementaires pour favoriser les perspectives d'expansion et de diversification de son appareil productif national mais aussi pour améliorer la compétitivité des entreprises nationales. Tout cela passera par une mise à niveau des entreprises, en particulier les PME/PMI, dans la perspective imminente de la concurrence appelée à s'intensifier aussi bien sur le marché domestique que sur les exportations.

## 5. Stratégie de mise en œuvre et plan d’actions

La stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf s’appuie sur l’analyse des contraintes et des facilités de la production locale et des exportations, la méthodologie d’élaboration, de la vision et de l’ancrage aux politiques publiques. Cette vision est déclinée en objectifs et en axes stratégiques. Enfin un plan d’actions permet de mettre en œuvre les actions prioritaires de développement.

La ZLECAf offre des avantages aux acteurs du secteur privé avec des politiques et réglementations commerciales favorisant le libre-échange. Néanmoins, les acteurs du secteur privé doivent pouvoir profiter de mesures incitatives pour accroître le commerce intra-africain qui demeure le défi actuel de l’intégration africaine. C’est également un moyen de stimuler la participation des microentreprises et PME, des femmes et des jeunes entrepreneurs au nouveau marché unique afin de faciliter la croissance et de stimuler la création d’emplois.

La croissance de l’économie malienne profiterait du développement des chaînes de valeur par une plus grande transformation industrielle des produits nationaux (agricoles, miniers, etc.) et un plus grand accompagnement du développement des espaces économiques porteurs tels les pôles économiques régionaux, les zones économiques spéciales, les zones industrielles, les agropoles (CREDD, 2019-2023). La mise en œuvre des pôles de développement va permettre de stimuler la croissance économique et l’emploi. La création de richesse dans les agropoles se traduira par l’accroissement du PIB grâce à la mise en place de conditions favorables à l’épanouissement des différents acteurs de la chaîne agroalimentaire (grands groupes, PME/PMI innovantes, exploitations agricoles, établissements de formation et de recherche, etc.). Dans le domaine agroalimentaire, des filières de diversification (fruits dont la mangue, le karité, l’anacarde, le sésame) et des filières d’exportation (entre autres, le riz, le coton, l’arachide, le sucre, le bétail-viande ou les peaux et cuirs, les produits laitiers et le poisson) doivent être soutenues en vue de la transformation économique.

Dans les autres sous-secteurs industriels, il faut envisager la promotion des industries de transformation de matières premières locales non agricoles comme les minerais (engrais, sel gemme, or, phosphate, etc.) et les produits semi-finis importés comme dans l’industrie de construction.

La compétitivité des entreprises maliennes est impactée négativement par le déficit énergétique. Ainsi, le coût élevé de l’énergie constitue la principale contrainte pour le développement et la compétitivité de l’industrie au Mali. La faible compétitivité de l’économie malienne est aussi due à l’insuffisance d’infrastructures modernes de transport. Il existe d’autres défis qui entravent le développement du secteur privé au Mali, à savoir le faible niveau de compétences professionnelles, le manque d’accès aux intrants et à la modernisation des équipements de production/transformation, la lourdeur des procédures réglementaires et fiscales, un système judiciaire peu apprécié, la corruption généralisée. En outre, l’accès au financement constitue un défi particulier pour les PME et les microentreprises, en particulier pour les jeunes, nuisant ainsi à la productivité et au développement des entreprises.

Sur les prochaines années de sa mise en œuvre, un plan d’actions de la SN-ZLECAf a été élaboré autour des 6 axes stratégiques retenus et de leurs composantes pour la seule période indiquée. Ledit plan détaille les activités à mener, les indicateurs de mesure, les responsables ainsi que le coût de mise en œuvre avec indication des sources de financement.

**Tableau 1. Plan d'actions de la SN-ZLECAf sur la période 2023-2027**

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de réalisation	Périodes					Acteurs		Coûts (millions fcfa)	Sources de financement		
				2023	2024	2025	2026	2027	Structure responsable	Autres acteurs impliqués		Etat	SP	PTF
<b>Axe 1. Appropriation nationale de l'Accord sur la ZLECAf</b>											<b>140</b>	<b>60</b>	<b>50</b>	<b>30</b>
Disséminer les textes de l'Accord et les documents commerciaux	Les textes de l'Accord et les documents commerciaux sont disséminés	Vulgarisation des supports de communication et création d'un site web	Site web créé et fonctionnel	*					MIC/S-ZLECAf	AGETIC	5	5	0	0
		Dissémination des textes de l'Accord et des documents commerciaux	Nombre de structures ayant obtenu des documents	*					MIC/S-ZLECAf		10	10	0	0
Renforcer les capacités des parties prenantes sur la ZLECAf et ses procédures	Les capacités des parties prenantes sur la ZLECAf et ses procédures sont renforcées	Renforcement des compétences des experts des ministères	Nombre d'experts formés	*					MIC/S-ZLECAf		55	40	0	15
		Organisation d'ateliers d'information et de renforcement de capacités des opérateurs économiques, des OSC, des organisations professionnelles et des médias	Nombre d'ateliers organisés	*					MIC/S-ZLECAf	CCIM/CNPM/CMC/APCAM/APCMM/CMTR	50	0	50	0
		Organisation de séminaires de renforcement de capacités des medias	Nombre de médias touchés	*	*				MIC/S-ZLECAf	Maison de la presse	20	5	0	15
<b>Axe 2. Réforme fiscale et mobilisation de ressources intérieures</b>											<b>730</b>	<b>640</b>	<b>0</b>	<b>90</b>
Suivre la mise en œuvre du schéma de démantèlement	La mise en œuvre du schéma de démantèlement	Suivre l'évolution du commerce avec l'Afrique	Notes annuelles d'analyse de l'évolution du commerce	*	*	*	*	*	CN/ZLECAf	Observatoire du commerce, DGD, INSTAT	100	100	0	0

tarifaire	tarifaire est suivie et évaluée	Mettre en place un dispositif de suivi des pertes de recettes et d'évaluation des impacts du démantèlement	Nature du dispositif mis en place/ Montant des pertes de recettes	*	*	*	*	*	CN/ZLEC Af	Observatoire du commerce, DGD, INSTAT	100	100	0	0
		Mettre en place un système de démantèlement des barrières non tarifaires	Nature et nombre des barrières non tarifaires démantelées		*	*	*	*	CN/ZLEC Af	CN/BNT	40	40	0	0
Elargir l'assiette fiscale pour compenser les pertes de recettes de porte	L'assiette fiscale pour compenser les pertes de recettes de porte est élargie	Identifier et imposer les niches fiscales	Nombre de nouvelles assiettes		*		*		MEF	DGI, DND, DNA, DNEN	120	80	0	40
		Accélérer la formalisation des activités informelles	Nombre d'opérateurs informels formalisés		*	*	*	*	MEF	Tribunaux du commerce, DGI	300	300	0	0
		Informatiser le registre du commerce et le crédit mobilier	Base de données disponible	*	*				MJDH	MIC, CTRCA, BAD, BM	70	20	0	50
<b>Axe 3. Exploitation des avantages comparatifs et compétitifs et intégration dans les chaînes de valeur régionales et continentales</b>											<b>148 100</b>	<b>36 500</b>	<b>109 600</b>	<b>2 000</b>
Créer les conditions favorables à l'accroissement de la production des filières à fort potentiel	La production des filières à fort potentiel est accrue	Créer des zones économiques spéciales et aménager des zones industrielles	Nombre de ZES créées Superficie de zones industrielles aménagées	*	*	*	*	*	MIC	MEF, MUDEAF, MTI, MMEE	10 000	1 000	7 000	2 000
		Améliorer l'accès à l'eau, à l'énergie et à l'électricité et aux matières premières des entreprises	Pourcentage de décote sur les tarifs d'eau, d'électricité et les matières premières (coton) et augmentation de la capacité de production d'électricité et d'eau	*	*	*	*	*	MEF	MMEE, MIC, MDR	25 000	25 000	0	0

		Inciter la création d'unités industrielles de transformation dans chaque filière à fort potentiel	Nombre d'unités industrielles créées par filière	*	*	*	*	*	Secteur privé	MIC, MDR, APCAM	100 000	10 000	90 000	0
Soutenir les filières à fort potentiel de développement	Les filières à fort potentiel de développement sont soutenues	Faciliter l'accès à la propriété foncière	Nombre de titres de propriété foncière émis	*	*	*	*	*	MUH	MIC, MJDH, Secteur privé, Ordre des notaires	125	25	100	0
		Renforcer les capacités des PME	Nombre de PME formées en gestion et assurance-qualité	*	*	*	*	*	MIC	MEF, MENEFP, Secteur privé	150	150	0	0
		Améliorer la filière bétail-viande	Nombre d'abattoirs modernes construits et fonctionnels	*	*	*	*	*	MIC	MDR, Secteur privé, FEBEVIM	12 000	0	12 000	0
		Organiser les filières en interprofessions et établir des Accord-cadres avec l'Etat	Nombre d'interprofessions créées et formellement reconnues avec accord-cadre signé	*	*	*	*	*	MDR	MIC, APCAM	100	100	0	0
		Harmoniser les normes maliennes avec celles de la sous-région	Nombre de normes adoptées	*	*	*	*	*	MIC	AMANORM	25	25	0	0
Améliorer l'infrastructure qualité	L'infrastructure qualité est améliorée	Sensibiliser les entreprises sur les principes et pratiques de la qualité (normes SPS et normes privées)	Nombre d'entreprises engagées dans la démarche qualité	*	*	*	*	*	MIC	AMANORM	125	25	100	0
		Développer les capacités nationales d'analyses et de tests selon les normes internationales	Nombre de laboratoires accrédités	*	*	*	*	*	MIC	AMANORM	200	0	200	0

		Renforcement des capacités en matière de certification et de contrôle qualité	Nombre d'entreprises certifiées	*	*	*	*	*	MIC	AMANORM	200	0	200	0
Renforcer les capacités des entreprises sur les chaînes de valeurs agricoles et agro-industrielles régionales et continentales	Les capacités des entreprises sur les chaînes de valeurs agricoles et agro-industrielles régionales et continentales sont renforcées	Identifier les entreprises sur les différentes chaînes de valeur compétitives	Nombre d'entreprises par chaîne de valeur	*	*	*	*	*	MDR	MIC, APCAM	25	25	0	0
		Accompagner les PME dans l'amélioration des produits destinés au marché international	Nombre de PME accompagnées	*	*	*	*	*	MIC	Secteur privé	25	25	0	0
		Améliorer la connaissance du marché par les entreprises	Existence d'un système d'information du marché	*	*	*	*	*	MIC	APEX, Secteur privé	125	125	0	0
		<b>Axe 4. Transformation industrielle et diversification de l'économie</b>											<b>46 555</b>	<b>45 605</b>
Promouvoir le décollage industriel et la diversification de l'économie	Le décollage industriel est promue L'économie malienne est diversifiée	Adopter un Code industriel à l'instar du Code minier	Existence d'un Code industriel		*	*			MIC	OPI, CNPM	50	50	0	0
		Purger les droits fonciers sur les zones d'implantation industrielles (Koulikoro, Sanankoroba, Mandé, etc.)	Nombre de zones industrielles libérées	*	*	*	*	*	MEF	MUHDEAF, AZI, MJDH	45 000	45 000	0	0
		Adopter une loi sur la compétitivité industrielle assortie d'un fonds d'appui à la compétitivité	Existence d'une loi et d'un fonds opérationnel		*	*			MIC	MEF, SP	50	50	0	0

	Renforcer les capacités de la DNI dans l'appui conseil et le suivi-évaluation en matière de technologies, d'innovation en faveur des unités industrielles	Nombre et nature des actions pour le renforcement de capacités de la DNI Nombre d'entreprises accompagnées	*	*	*	*	*	MIC	SP, DNEN	250	250	0	0
	Créer une entité autonome de lutte contre la fraude et la concurrence déloyale	Existence d'une Autorité autonome chargée de la concurrence		*	*			MIC	MJDH, SP	20	20	0	0
	Renforcer les capacités de l'Observatoire national de l'industrie	Nombre et nature des actions mises en œuvre pour le renforcement de capacités		*	*			MIC	MEF	50	50	0	0
	Fournir des facilités techniques, bancaires et d'assurance aux PME naissantes	Nombre de PME naissantes bénéficiaires	*	*	*	*	*	MIC	MEF, APBEF, APIM, APEX, SP	50	30	20	0
	Mettre en place un mécanisme de recensement, de prévention, de suivi et d'accompagnement des unités industrielles en difficulté	Existence d'un mécanisme fonctionnel		*				MIC	DNI, OPI, SP	5	5	0	0
	Faciliter la résolution des conflits d'affaires par le renforcement des capacités du Centre de conciliation et d'arbitrage et la diminution des	Nombre et nature des actions de renforcement de capacités Nombre de conflits d'affaires devant le Centre d'arbitrage	*	*	*	*	*	CCIM	MJDH, SP	30	0	30	0

		recours devant les tribunaux												
Promouvoir le commerce des services	Le commerce des services est promu	Développer l'industrie de la mode	Nombre de groupements professionnels créés Nombre d'acteurs formés Montant des financements mobilisés en faveur de l'industrie de la mode	*	*	*	*	*	MACIHT	APCMM, MIC	1 000	100	500	400
		Adopter une réglementation portant organisation et professionnalisation des corps de métiers de la mécanique, du bâtiment et de la restauration	Existence d'une loi réglementant l'accès aux corps de métiers		*	*			MENEFP	APCMM, MIC, MACIHT	50	50	0	0
<b>Axe 5. Promotion de la participation des femmes et des jeunes au commerce</b>											<b>6 750</b>	<b>750</b>	<b>150</b>	<b>5 850</b>
Renforcer les capacités des femmes/jeunes à s'insérer sur les marchés	Les capacités des femmes/jeunes à s'insérer sur les marchés sont renforcées	Renforcement de capacités en gestion d'entreprise et d'unités industrielles des femmes et des jeunes	Nombre de femmes/jeunes intervenant dans la transformation et l'exportation formés	*	*	*	*	*	MIC	MPFEF, MENEFP, SP	50	50	0	0
		Renforcer les capacités des femmes et des jeunes à maîtriser les procédures du commerce extérieur	Nombre de femmes/jeunes formés sur les procédures du commerce extérieur	*	*	*	*	*	MIC	MPFEF, MENEFP, SP	50	50	0	0

Développer les infrastructures pour le commerce transfrontalier	Les infrastructures pour le commerce transfrontalier sont développées	Faciliter l'accès au foncier pour l'implantation d'unités de transformation pour les femmes et les jeunes	Nombre de titres de propriété délivrés aux femmes et aux jeunes	*	*	*	*	*	MUHDATP	MJDH, MIC, MEF, MPFEF	70	70	0	0
		Aménager ou réhabiliter les aires de repos avec toutes les commodités au niveau des postes de contrôle aux frontières	Nombre d'aires de repos aménagées/réhabilitées	*	*	*	*	*	MTI	MPFEF, MIC, MEF	300	50	50	200
		Construire des infrastructures de conditionnement et de stockage appropriés pour les femmes et les jeunes	Nombre de magasins de conditionnement et de stockage construits Capacités de stockage disponibles	*	*	*	*	*	MIC	MDR, SP	2 500	500	0	2 000
		Mettre en place des centres incubateurs pour l'appui au commerce régional et continental en faveur des femmes et des jeunes	Nombre d'incubateurs installés et fonctionnels	*	*	*	*	*	MIC	MPFEF, MENEFP, SP	2 500	0	0	2 500
Simplifier et adapter les procédures du commerce transfrontalier	Les procédures du commerce transfrontalier sont simplifiées et adaptées	Mettre en place au niveau des frontières un point unique des formalités	Existence de point unique de formalités aux frontières		*	*	*	*	MIC	MEF	150	0	0	150
		Mettre en place un régime commercial simplifié pour la circulation transfrontalière des denrées alimentaires	Existence d'une réglementation instaurant le régime commercial simplifié pour le petit commerce transfrontalier		*	*	*	*	MIC/S-ZLECAf	MDR, MEF, MSDS, SP	10	10	0	0

		Réduire les coûts de création et de formalisation d'entreprises des femmes et des jeunes	Existence d'une réglementation fixant un régime spécial de RCCM et NIF pour les femmes et les jeunes		*	*	*	*	MIC/S-ZLECAf	MJDH, MEF, SP	10	10	0	0
Faciliter l'accès au financement pour les femmes et les jeunes	L'accès au financement pour les femmes et les jeunes est facilité	Organiser les femmes entrepreneurs et les jeunes en groupements et coopératives pour faciliter l'accès au financement	Nombre de groupements et de coopératives de femmes/jeunes entrepreneurs créés	*	*	*	*	*	MIC/S-ZLECAf	MPFEF, MSDS, SP	10	10	0	0
		Créer un fonds de garantie spécifique pour les femmes et les jeunes entrepreneurs	Montant du fonds de garantie mobilisé en faveur des femmes/jeunes			*	*		MIC/S-ZLECAf	MPFEF, MEF, SP	500	0	0	500
		Mettre en place des lignes de financement à faible taux d'intérêt pour les femmes et les jeunes	Montant des lignes de financement mises à la disposition des femmes et des jeunes			*	*		MIC/S-ZLECAf	MPFEF, MEF, Secteur privé	500	0	0	500
		Promouvoir l'accès au financement innovant	Nature et montant des financements innovants mobilisés en faveur des femmes et des jeunes			*	*	*	MIC/S-ZLECAf	MPFEF, MEF, SP	100	0	100	0
		<b>Axe 6. Renforcement des capacités de mise en œuvre et de coordination de l'administration</b>											<b>5 350</b>	<b>1 925</b>
Améliorer le cadre juridique et institutionnel du commerce extérieur	Le cadre juridique et institutionnel du commerce extérieur est amélioré	Renforcer les capacités des structures d'appui au commerce	Nombre de formations organisées Dotation en équipements et bureautique Nombre de textes réglementaires/législatifs pris ou relus	*	*	*	*	*	MIC	MEF, SP, Autres ministères	50	50	0	0

		Moderniser et adapter le cadre juridique du commerce extérieur	Nombre de textes réglementaires/législatifs pris ou relus	*	*	*	*	*	MIC	MEF, SP, Autres ministères	100	100	0	0
		Réduire les entraves au commerce extérieur et simplifier les procédures	Nombre de textes réglementaires/législatifs pris ou relus	*	*	*	*	*	MIC	MEF, SP, Autres ministères	100	100	0	0
		Adopter des textes législatifs et réglementaires en matière de commerce électronique	Nombre de textes réglementaires/législatifs pris ou relus	*	*	*	*	*	MIC	MEF, SP, Autres ministères	100	100	0	0
Améliorer la fluidité du trafic sur les corridors routiers	La fluidité du trafic sur les corridors routiers est améliorée	Supprimer certains postes de contrôle en destination des pays frontaliers	Nombre de postes de contrôle supprimés	*	*	*	*	*	MSPC	MEF, MTI, MIC, SP	25	25	0	0
		Lutter contre les tracasseries routières et les pratiques anormales	Nombre de plaintes des transporteurs	*	*	*	*	*	MIC/S-ZLECAf	MSPC, MEF, MTI, SP	25	0	25	0
		Créer des couloirs pour la circulation rapide des produits frais et périssables	Existence de textes réglementant la circulation des produits frais et périssables		*	*			MIC/S-ZLECAf	MDR, Pays frontaliers	75	75	0	0
		Créer des postes frontaliers à guichet unique	Nombre de postes juxtaposés créés		*	*	*	*	MIC/S-ZLECAf	MEF, Commissions UEMOA/CEDE AO, pays frontaliers	1 500	500	0	1 000
Dématérialisation des procédures du commerce	Les procédures du commerce sont dématérialisées	Digitaliser les formalités administratives	Nombre de documents commerciaux dématérialisés	*	*	*	*	*	MIC/S-ZLECAf	Tous ministères	100	100	0	0
		Créer un guichet unique du commerce extérieur et du transport	Existence et fonctionnalité du guichet unique		*	*	*	*	MIC	MEF, SP, MTI, MDR, MCENMA	2 400	0	0	2 400

		Mettre en œuvre le Système informatisé de gestion des marchandises en transit (SIGMAT)	Interconnexion et opérationnalisation du SIGMAT entre les services de douane du Mali et des pays frontaliers		*	*	*	*	MEF	MIC, MTL, MSPC	80	80	0	0
Créer un dispositif de veille d'intelligence économique et commerciale	Un dispositif de veille d'intelligence économique et commerciale est créé	Créer un comité de veille regroupant l'administration et les opérateurs privés	Existence et fonctionnalité du Comité de veille		*	*	*	*	MIC	MEF, SP	40	40	0	0
		Créer et animer un Observatoire du commerce	Existence et fonctionnalité de l'Observatoire du commerce	*	*				MIC	MEF, autres ministères	200	200	0	0
Mettre en place un organe de pilotage de la stratégie	L'organe de pilotage de la stratégie est mis en place	Identifier les structures membres du comité de pilotage	Etablissement de la liste des structures membres	*					MIC	MEF, autres ministères, SP	0	0	0	0
		Créer le Comité de pilotage de la SN-ZLECAf	Existence d'un texte de création du Comité de pilotage de la SN-ZLECAf	*					MIC	MEF, autres ministères, SP	5	5	0	0
		Créer un Secrétariat permanent du Comité de pilotage	Existence et fonctionnalité du Secrétariat technique permanent	*					MIC	MEF	50	50	0	0
		Suivre et évaluer la mise en œuvre de la SN ZLECAf	Existence de rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf	*	*	*	*	*	Secrétariat permanent	MIC, autres ministères	500	500	0	0

## 6. Schéma de financement et de mobilisation des ressources

Le budget prévisionnel de la mise en œuvre de la SN-ZLECAf pour les 5 prochaines années est d'environ 208 milliards de fcfa, soit une moyenne annuelle de 41.5 milliards de fcfa. L'axe 3, relatif à l'exploitation des avantages comparatifs et compétitifs et l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et continentales, à lui seul absorbe 71% du budget total suivi de l'axe 4 portant sur la transformation industrielle et la diversification de l'économie avec 22% des ressources. Ces deux axes constituent, du reste, le pilier de la transformation structurelle de l'économie malienne.

Le financement sera assuré à hauteur de 53% par le secteur privé, 41% sur les ressources publiques et 6% de la part des partenaires techniques et financiers (PTF). Les ressources de l'Etat vont prioritairement au financement de l'axe 4 suivi de l'axe 3 tandis que le secteur privé se charge davantage de l'axe 3.

**Tableau 2. Budget et financement de la SN-ZLECAf sur la période 2023-2027 (en millions fcfa)**

		2023	2024	2025	2026	2027	Total
Axe 1	Etat	60	0	0	0	0	60
	Secteur privé	50	0	0	0	0	50
	PTF	20	10	0	0	0	30
	Total 1	130	10	0	0	0	140
Axe 2	Etat	50	175	125	165	125	640
	Secteur privé	0	0	0	0	0	0
	PTF	25	45	0	20	0	90
	Total 2	75	220	125	185	125	730
Axe 3	Etat	7 300	7 300	7 300	7 300	7 300	36 500
	Secteur privé	21 920	21 920	21 920	21 920	21 920	109 600
	PTF	400	400	400	400	400	2 000
	Total 3	29 620	29 620	29 620	29 620	29 620	148 100
Axe 4	Etat	9 076	9 191	9 186	9 076	9 076	45 605
	Secteur privé	110	110	110	110	110	550
	PTF	80	80	80	80	80	400
	Total 4	9 266	9 381	9 376	9 266	9 266	46 555
Axe 5	Etat	146	151	151	151	151	750
	Secteur privé	10	10	43	43	44	150
	PTF	940	977	1 477	1 478	978	5 850
	Total 5	1 096	1 138	1 671	1 672	1 173	6 750
Axe 6	Etat	350	487	388	350	350	1 925
	Secteur privé	5	5	5	5	5	25
	PTF	0	850	850	850	850	3 400
	Total 6	355	1 342	1 243	1 205	1 205	5 350
Total	Etat	16 982	17 304	17 150	17 042	17 002	85 480
	Secteur privé	22 095	22 045	22 078	22 078	22 079	110 375
	PTF	1 465	2 362	2 807	2 828	2 308	11 770
	<b>Total</b>	<b>40 542</b>	<b>41 711</b>	<b>42 035</b>	<b>41 948</b>	<b>41 389</b>	<b>207 625</b>

## 7. Mécanisme de suivi-évaluation et de révision

Le Mali a signé l'Accord le 21 mars 2018 puis l'a ratifié le 11 janvier 2019, devenant ainsi Etat-partie. Ses instruments d'adoption ont été déposés au secrétariat de la ZLECAf le 1<sup>er</sup> février 2019. Le pays s'est depuis acquitté d'un certain nombre d'obligations, soit directement soit à travers la CEDEAO, dont (i) la préparation des rencontres biennuelles du Conseil des ministres ainsi que celles des hauts responsables des ministères du commerce, et (ii) la production de la liste des concessions tarifaires, à travers la CEDEAO, avec le schéma de démantèlement tarifaire conformément aux catégories A, B et C de produits et compte tenu du statut de PMA du pays.

Pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'Accord, il reste à ce que le Mali procède :

- ✓ au renforcement des capacités de la douane sur les règles d'origine
- ✓ à la désignation des autorités chargées de délivrer les certificats des règles d'origine
- ✓ à la création et l'opérationnalisation du Comité national de facilitation des échanges avec désignation d'un facilitateur de commerce
- ✓ à la nomination d'un certain nombre de points focaux en charge des barrières non tarifaires, des barrières techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires
- ✓ à l'établissement d'un comité national de suivi des entraves au commerce avec renforcement des capacités dudit comité
- ✓ à la désignation d'un transitaire en vue de préparer les documents de transit des marchandises.

Le suivi de la mise en œuvre de la SN-ZLECAf consistera entre autres à examiner la performance commerciale intra-africaine des exportations du pays, à indiquer les secteurs d'opportunité et le potentiel d'exportation, à analyser les contraintes commerciales intra-africaines et les voies et moyens de promotion des secteurs prioritaires et d'atténuation de l'impact budgétaire de la libéralisation.

Au regard des résultats préliminaires, il est nécessaire d'organiser une activité de collecte de données sur les mesures de politiques visant la production et les exportations des produits compétitifs identifiés. Plus précisément, il s'agira de recueillir les informations sur les barrières et facilités pour les producteurs et exportateurs des produits maliens compétitifs sur le marché mondial. L'activité de collecte de données se fera selon une approche participative sous forme d'un atelier de travail regroupant les principaux acteurs (directs et/ou indirect) des chaînes de valeur des produits compétitifs identifiés.

Le Groupe de recherche en économie appliquée et théorique (GREAT) est une organisation scientifique sans appartenance partisane, regroupant des hommes et des femmes qui œuvrent pour le développement et la promotion des sciences économique et sociale au service de l'humanité. En publiant sa revue trimestrielle “*Les GREAT Cahiers*”, il entend:

- ☞ développer la recherche et la capacité de recherche des chercheurs
- ☞ promouvoir la compétitivité et l'excellence
- ☞ susciter des débats féconds dans le milieu intellectuel pour promouvoir la créativité
- ☞ permettre aux jeunes talents d'émerger et de faire école
- ☞ aider à l'application de la science et de la technique au développement économique et social.

Les articles à publier doivent être en rapport avec la problématique du développement. Ce sont:

- ☞ les travaux originaux
- ☞ les résultats d'études ou d'enquêtes de terrain
- ☞ les commentaires d'articles déjà parus avec référence complète
- ☞ les comptes rendus de conférences ou séminaires
- ☞ les communications faites en conférence, séminaire et autre forum
- ☞ les propositions de recherche

Les articles soumis à “*Les GREAT Cahiers*” pour publication peuvent être soit acceptés, soit refusés, soit retournés aux auteurs pour révision. GREAT se réserve le droit d'apporter des modifications de forme sans rien changer au fond sauf après consultation et accord des auteurs.